



Entrée de l'école depuis la cours haute

Demande d'octroi d'un crédit
d'engagement de CHF 3'741'000.00
pour la construction d'un centre
scolaire et son financement à
hauteur de CHF 4'848'000.00

ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2025



Table des matières

1	INTRODUCTION	2
2	PÉRIMÈTRE CONCERNÉ	2
3	MOBILITÉ INTERCOMMUNALE ET SUR SITE	3
4	ACCUEIL CRÈCHE - UAPE	3
5	BESOINS PRÉSENTÉS DANS LE CONCOURS	3
6	PROJET GAGNANT	4
7	PLANS	6
8	BUDGET	8
9	RÉPARTITIONS COMMUNALES	8
10	CONCLUSION	9



3 MOBILITÉ INTERCOMMUNALE

L'accès en voiture se fait par la rue Principale, la route du Barrage ou le chemin de la Redoute.

L'accès en transport public s'opère, à l'est, sur le chemin de la Redoute, par la ligne de bus n° 220, arrêt « Grande salle ». Lors du concours, il a été attendu des concurrents une réflexion particulière sur l'emplacement de cet arrêt. En effet, ce dernier est actuellement utilisé – et le sera encore davantage à l'avenir au vu du regroupement envisagé – pour la dépose quotidienne des enfants scolarisés sur le site d'Evionnaz en provenance des deux communes partenaires (Collonges et Dorénaz).

4 ACCUEIL CRÈCHE - UAPE

Un autre point important concerne l'accueil extrascolaire des enfants. La cure d'Evionnaz est actuellement en transformation. Elle sera complètement dédiée à l'accueil de l'enfance et proposera une crèche et une UAPE. Le nombre de places a été réfléchi pour pouvoir accueillir également les enfants en provenance de la commune de Collonges : 33 places en crèche et 38 places en UAPE seront disponibles.

5 BESOINS PRÉSENTÉS LORS DU CONCOURS

École				1458	
Programme des locaux	Nb	Dim. M	Surf. pièce (m²)	Surf. totale (m²)	Remarques
Salle des maîtres	1		72	72	
Bureau directeur	1		18	18	à proximité salle des maîtres
Salles de classe standard	13		72	936	vide d'étage minimum : 2.80m
Salle de dédoublement	1		72	72	divisible, 2x36m²
Salle ACM	2		72	144	
Dépôt matériel	2		36	72	en relation avec salle ACM
Salles d'appui/soutien	2		36	72	divisible, 2x18m²
Salle de classe de réserve	1		72	72	
WC Garçons (1 wc + 1 urinoir)	5				
WC Filles	10				
WC PMR	2				également WV professeur + non-genré
Bureau/dépôt concierge	1		18		à intégrer en cas de remplacement de la salle
Locaux nettoyage	3		6		à intégrer en cas de remplacement de la salle



Aménagements extérieurs				1220	
Programme des locaux	Nb	Dim. M	Surf. pièce (m²)	Surf. totale (m²)	Remarques
Cour d'école				450	
Préau couvert	1			150	
Terrain de sport extérieur	1	15x28		420	
Jardin jeux	1			200	à conserver ou déplacer
Stationnement vélos + trottinettes	60				
Stationnement véhicules communaux	2				Pl. couvertes, pour 2 bus scolaires (type Mercedes Sprinter)
Stationnements	40				-20 places écoles -20 places marquées (12 places existantes incluses)
Arrêt de bus	1				Existant, peut être déplacé le long du chemin de la Redoute. (Garantir accessibilité PMR)
Places dépose-minute	2				Accessibles depuis de le chemin de la Redoute

6 PROJET GAGNANT

Ci-dessous, nous reproduisons des extraits tirés du rapport du jury, daté de juin 2025 :

« Par sa taille et sa volumétrie, le projet TAURUS s'inscrit dans la continuité du tissu villageois dans lequel il s'intègre parfaitement. Son implantation précisément choisie permet de conserver la salle de sport dans sa totalité et de se connecter intelligemment avec celle-ci tout en créant des espaces extérieurs variés et bien dimensionnés. La perméabilité et les flux piétons sont préservés et enrichis. »

« Vers le village est aménagée la cour de récréation. Dialoguant habilement avec le noyau historique et le nouveau complexe scolaire, elle offre une séquence d'arrivée accueillante pour les enfants. Hors des heures scolaires cet espace se prête naturellement comme place commune pour activer la vie villageoise. Une deuxième cour orientée sud et en relation directe avec la salle polyvalente séduit le jury. L'espace nord, exposé au vent et au bruit est utilisé pour la partie infrastructures. La nouvelle construction se manifeste comme pivot et construction rayonnante. Elle réussit à articuler de manière naturelle les différents côtés du village tout en exploitant avantageusement la pente du terrain pour introduire des espaces et accès différenciés. Néanmoins l'escalier extérieur menant de la cour de récréation à l'entrée principale de la salle polyvalente est traité de manière trop secondaire et mériterait d'être retravaillé. »

« Les auteurs reconnaissent les qualités de la salle de sport existante et y interviennent avec une finesse remarquable. La nouvelle école s'adosse ainsi avec souplesse à la salle polyvalente existante tout en profitant du prolongement de l'escalier existant afin de l'utiliser comme chemin de fuite vertical. Des changements modérés sont effectués en façade en tirant avantage de l'assainissement nécessaire de l'enveloppe. Grâce à la rénovation, le fonctionnement et l'ambiance intérieure de la salle sont améliorés en introduisant des fenêtres vers le nord et en proposant des portes accompagnées d'un préau couvert vers le sud. Ce nouvel accès plain-pied vers l'extérieur rend la salle polyvalente très attractive et flexible pour des festivités et événements communaux ce qui est apprécié par le jury. »

« L'école, très compacte, est organisée autour d'un plan efficace sur quatre étages dont deux sont des rez-de-chaussée. Par étage six salles de classes sont regroupées autour d'un hall central dans lequel prend place un généreux escalier principal doté d'un éclairage zénithal. L'alternance des volées entre les étages assure que le hall central bénéficie de la lumière naturelle à travers un vide. Même si le choix de réduire l'espace de dégagement est compréhensible du point de vue de l'économie des moyens, une certaine respiration supplémentaire serait



bienvenue et réalisable avec des adaptations mineures »

« Au rez supérieur bien visible et en même temps légèrement séparé, le secteur administratif est stratégiquement bien situé. Les salles d'appui positionnées proches des entrées accompagnées par des préaux couverts se prêtent aussi pour de l'usage hors des heures scolaires. Les différents secteurs du complexe scolaire peuvent fonctionner indépendamment ou en synergie. Ce sont ces petits gestes qui permettent un développement futur selon les besoins et qui rend le projet durable sur le plan fonctionnel. »

« Le choix des matériaux est en concordance avec les défis de notre temps. Une construction mixte des matériaux brique, bois, chaux est proposée pour contribuer à la durabilité ainsi qu'au confort thermique. Ces matériaux naturels promettent en plus une ambiance chaleureuse et agréable pour les enfants.

La lecture du village ainsi que l'analyse des besoins est traduite dans une architecture très cohérente. Le projet répond aux divers défis et exigences de façon modeste, adéquate et prometteuse tout en offrant une architecture avec un caractère fort. »

Concept statique

« La structure porteuse combine maçonnerie, bois et béton armé. Les murs porteurs sont en briques pleines de 20cm, tandis que les murs périphériques sont doublés d'un parement extérieur en briques isolantes non porteuses. Les planchers sont de type mixte bois-béton. La construction est régulière, avec un système statique simple et des portées modérées, bien adaptées à la maçonnerie. La sécurité parasismique repose sur les noyaux de circulation et des murs en maçonnerie renforcés. Il s'agit d'un concept peu utilisé mais qui semble ingénieux. Une attention particulière devra être portée aux effets de torsion et aux liaisons entre les différents éléments porteurs. »

« Le renforcement longitudinal de la salle de gym par câbles métalliques est simple et efficace. Transversalement, une optimisation des renforcements pourrait être envisagée en tenant compte des grands murs pignons. »

« Sur le plan écologique, le maintien d'une grande partie de la structure existante permet une économie de ressources. Le choix des matériaux et la simplicité du système porteur contribuent à limiter efficacement l'empreinte environnementale du projet. »



8 BUDGET

Le coût global estimé de l'opération défini au concours pour l'ensemble du projet (CFC 1-9) est de :

CHF 18'500'000.00 TTC, honoraires et frais inclus.

Une vérification et répartition par parties d'ouvrages de cette enveloppe budgétaire a été faite avec l'architecte sur le projet lauréat et donne la répartition estimative suivante :

Bâtiment :

	Démolition & Nouvelle école	Locaux commune Evionnaz	Salle de sport	Total bâtiment
Surfaces - m ²	3'189	808	974	4'971
Volumes - m ³	9'720	3107	5'324	18'151
Total pondéré surf./volume	11'850'000	1'700'000	3'950'000	17'500'000

Aménagements extérieurs :

	Amex officiels école	Amex hors programme école	Parking & Amex peu modifiées (au nord)	Total am-ext
Surfaces - m ²	1'220	2'500	3'933	7'653
Total	270'000	550'000.00	180'000	1'000'000

Coût Total du projet : CHF 18'500'000

9 RÉPARTITIONS COMMUNALES

Les unités scolaires :

Besoins scolaires énoncés	Total	Evionnaz	Collonges
Salles de classe	13	8	5
Salles dédoublement	1	0.5	0.5
Salles ACM	2	1	1
Dépôt matériel	1	0.5	0.5
Salles appui + soutien	1	0.5	0.5
Salles de classe réserve	1	1	0
Salle des maîtres	0.5	0.25	0.25
Locaux administratif	0.5	0.25	0.25
Total unités de 72 m²	20	12	8

Calcul de la subvention cantonale :

Montant par unité de 72 m ²	461'300.00
Montant global sujet à subvention	9'226'000.00
Subvention estimée (30%)	2'767'800.00



Clé de répartition entre les deux communes :

	Total	Evionnaz	Collonges
Unités scolaires	20	12	8
		60%	40%
Ecole	11 850 000,00	7 110 000,00	4 740 000,00
Aménagements extérieurs	270 000,00	162 000,00	108 000,00
ECOLE	12 120 000,00	7 272 000,00	4 848 000,00
		100%	0%
Salle polyvalente	3 950 000,00	3 950 000,00	0,00
Locaux Evionnaz	1 700 000,00	1 700 000,00	0,00
Aménagements extérieurs	730'000,00	730'000,00	
EVIONNAZ	6 380 000,00	6 380 000,00	0.00
TOTAL GENERAL	18 500 000,00	13 652 000,00	4 848 000,00
Clé de répartition sur CHF 18'500'000			
		74%	26%
		73,79	26,21
		60%	40%
Subvention cantonale école	2 767 800.00	1 660 680.00	1 107 120.00
TOTAUX AVEC SUBVENTION		11 991 320,00	3 740 880,00

10 CONCLUSION

Conformément aux bases légales présentées ci-dessous, l'assemblée primaire est compétente pour se prononcer sur le crédit d'engagement nécessaire à la réalisation du projet, ainsi que sur l'emprunt associé.

L'art. 17al. 1 let. c et e de la Loi sur les communes (LCo – RS 175.1) stipule que « l'assemblée primaire est compétente pour délibérer et décider :

- c) de la conclusion d'une nouvelle dépense à caractère non obligatoire dont le montant est supérieur à 5 pour cent des recettes brutes du dernier exercice, mais au moins 10'000 francs; (...)
- d) (...)
- e) des emprunts liés à une nouvelle dépense, dont le montant dépasse 10 pour cent des recettes brutes du dernier exercice; des emprunts en compte courant pour le financement des charges de fonctionnement, dont les limites maximales cumulées sont supérieures à 25 pour cent des recettes brutes du dernier exercice ; »

L'art. 75 al. 1 let. b de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo – RS 611.102) complète ce qui précède :

« Chaque dépense doit être calculée dans sa globalité. Le fractionnement des coûts d'un même objet, pour rester dans les limites de compétences, n'est pas admis. »

Le crédit d'engagement est défini à l'art. 81 al. 1 :

« Un crédit d'engagement est une autorisation de procéder, pour un objectif visé, à des engagements financiers d'un montant déterminé. Il est décidé par l'autorité compétente (art. 17 al. 1, 31 al. 1 et 33 al. 2 LCo) pour les



investissements et les subventions aux investissements de tiers qui s'étendent sur plusieurs années ainsi que pour les engagements conditionnels. »

Vu ce qui précède, la question suivante sera posée à l'assemblée primaire : « acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 3'741'000.00 pour la construction d'un centre scolaire, ainsi que son financement à hauteur maximal de CHF 4'848'000.00 ?

Les communes de Collonges et d'Evionnaz sont solidaires dans leurs décisions et celles-ci sont subordonnées entre-elles. Un refus de l'une des deux assemblées primaires annule la décision de l'autre.

Le crédit d'engagement a été adopté en séance du conseil municipal du 11 novembre 2025.